



## Voyage seul en avion d'un enfant mineur

Par **abisael**, le **29/09/2010** à **13:33**

Bonjour,

Je ne vis pas en Europe, alors que ma fille de 17 ans vit en France avec son papa qui en a la garde.

Elle veut prendre l'avion pour me rendre visite et passer une petite semaine avec moi. Mon ex-mari refuse.

A t-il le droit de le faire sachant en plus qu'elle sera majeure dans 3 mois.

Merci

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **13:43**

Relisez le jugement vous donnant vos droits d'hébergement.

Si c'est vous qui devez aller chercher l'enfant, le parent qui a la résidence de l'enfant peut s'opposer à ce que l'enfant aille par ses propres moyens (ou qu'il doive l'amener au train, l'avion) chez l'autre parent.

Par **abisael**, le **29/09/2010** à **14:19**

Oui, effectivement en le relisant, c'est bien le cas. Jusqu'à présent, je me suis toujours déplacée, mais j'estime qu'à presque 18 ans, elle devient tout à fait capable de prendre l'avion toute seule et venir profiter du soleil et de sa maman.

Au mois de janvier, elle sera majeure, ce sera plus simple, enfin je l'espère.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **14:21**

Donc elle doit obtenir l'accord de son père. S'il refuse, qu'elle attende d'avoir 18 ans.